Les « Crick-Sicks » au concours de Rouen. — On sait que les orphéonistes *Crick-Sicks* vont prendre part, en juillet prochain, au grand concours musical de Rouen.

Les chœurs imposés viennent de leur parvenir. En voici les titres : *La légende de Jumièges* et *Le sommeil de la Gaule*, par M. Henri Maréchal, inspecteur de l'enseignement musical au Ministère des Beaux-Arts.

La grève des tapisseurs. — La situation est toujours la même à la fabrique de tapis de M. Honoré, rue de la Latte : les ouvriers qui s'étaient mis en grève persistent à demander que le jeune tireur de cordes, qui a continué à travailler pendant deux heures pour finir des épeules après leur sortie, soit renvoyé de l'atelier.

Les fabricants de tapis de Tourcoing ont tenu une réunion mercredi après-midi.

Le drame conjugal du Chêne Houpline. — Mort de la victime. — Comme on ne le prévoyait que trop, mardi soir, Adolphe Spleers a succombé aux suites du coup de couteau que lui avait porté, dimanche soir, sa femme, Rosalie Dewispelaere; le malheureux est mort vendredi, à six heures et demie du matin, après avoir subi jusqu'à la fin les plus atroces souffrances.

Le parquet avait été informé mardi soir qu'il ne restait que bien peu d'espoir de sauver le blessé.

On croit que M. Dewyn, médecin-légiste, sera chargé de faire l'autopsie et qu'il n'y aura plus de confrontation.

Un drame de la misère. — *Un vieillard qui se jette dans le canal.* — Mercredi, à 6 heures du matin, un homme âgé, qui paraissait en proie au plus profond accablement, passait rue de l'Espierre, se dirigeant vers le canal, et, arrivé près du Pont, sans une seconde d'hésitation il se jeta à l'eau et disparut.

Un brave batelier, M. Charles Bernard, qui avait été témoin de l'acte de désespoir du malheureux, courut aussitôt avec une gaffe; il la tendit au vieillard qui s'y accrocha et on put ainsi le remonter sur le quai.

C'est un vieux cordonnier demeurant à la Blanche-Porte, cour Dewitte, n° 49, nommé Edmond Lobé, âgé de 70 ans.

C'est, a-t-il dit, la misère qui l'avait poussé au suicide. Il a promis formellement de ne plus recommencer.

A propos de la réception des gymnastes. — La société chorale la *Muse des Travailleurs* du Blanc-Seau nous écrit qu'elle avait envoyé une délégation composée de douze de ses membres pour prendre part au cortège à partir de la gare, mais qu'en l'absence des sociétés musicales de la ville, elle s'est rendue place Thiers afin de se joindre à l'Harmonie du Blanc-Seau qui se portait au devant des membre de la Jeunesse du Blanc-Seau.

Un acte de brutalité. — Mercredi soir, à la sortie de l'établissement où elle travaille comme soigneuse, Mlle Jeanne P... a été frappée à la tête d'un coup de bouteille que lui a porté Gustave H..., tisserand. C'est à l'occasion d'une querelle que la jeune fille avait eue avec sa femme que Gustave H.. s'est porté à cet acte de brutalité.

Mlle Jeanne P... a été blessée à l'arcade sourcillière droite et elle sera incapable de travailler pendant plusieurs jours.

Mouvaux. — *Contributions directes.* — M. le contrôleur des contributions directes se tiendra en permanence, à la mairie, lundi, 22 juin prochain, à partir de 8 h. 1/2 du matin, pour la tournée générale des mutations de 1896 pour 1897.

Halluin. — *L'entrée en France interdite à M. Picavet.* — Il a été bien souvent question de M. Picavet, le propriétaire de l'estaminet, près de la frontière, où les ouvriers en grève ont tenu leurs réunions; il était venu à Halluin mercredi matin et il lui a été notifié un arrêté préfectoral, en vertu de la loi de décembre 1848, portant que « sa présence sur le territoire étant de nature à troubler la tranquillité publique ». Il lui était interdit d'entrer en France sous peine d'arrestation.

Cette mesure a causé un certain émoi au quartier des Baraques.

On sait que lors de la manifestation de vendredi dernier, trois ouvriers d'Halluin qui étaient allés se joindre au-delà de la frontière à leurs camarades de Menin s'étaient également vus faire défense d'entrer en Belgique.

— *Infraction à un arrêté d'expulsion.* — Un chaisier d'origine belge, Isidore Ghysbrecht, qui avait pris une part active à la grève, avait été l'objet d'un arrêté d'expulsion. Les agents l'ayant rencontré dans les rues d'Halluin, l'ont arrêté et il sera conduit à Lille.

— *Une agression nocturne.* — Un ouvrier de ferme, demeurant à Bousbecque, nommé Wauters, a été assailli par deux tisserands d'Halluin, sujets belges, Adolphe Maes et Jean-Baptiste Toffenaere, qui l'ont mis dans le plus triste état. Ils ont ensuite pris la fuite.

Marcq-en-Barœul. — *Pour les vieillards de l'hospice.* — Deux membres de la société hippique ont organisé une partie de coqs, dont la recette des entrées du parc devait être versée au profit des vieillards de l'hospice. Les conseillers municipaux ne pouvant assister à cette partie à cause de la réunion du Conseil, se sont cotisés entre eux. La recette totale versée à l'œuvre a été de 54 fr. 60.

Roncq. — M. Verbaeghe ancien notaire à Roncq, arrondissement de Lille est nommé notaire honoraire.

Communications

Les membres de la Muse des Travailleurs sont instamment priés de se rendre, le jeudi 18 courant, à 8 heures 1/2 du soir, sur la Grand'Place de Tourcoing, pour le concert d'été. Toute absence non motivée sera rigoureusement poursuivie par l'article du règlement.

LES GRÈVES D'HALLUIN

Les ouvriers ont continué à rentrer mercredi, dans les mêmes conditions, à l'établissement de M. Gratry : ils étaient au nombre de 400 environ l'après-midi. On compte qu'aujourd'hui encore, une centaine au moins pourront reprendre le travail. Il faudra ensuite attendre pendant quelque temps.

— Les livrets des ouvriers en grève de la fonderie de M. Desloover ont été déposés, mercredi dans la matinée, au greffe du Conseil des Prud'hommes. Nous avons dit hier qu'ils avaient demandé une augmentation de 0,03. Leur gain était, suivant leur *partie* et leurs aptitudes, de 0,25 à 0,45 cent. de l'heure.

Mesures de police

Nous recevons la dépêche suivante de notre correspondant particulier de Bruges :

« Bruges, 17 juin. — Le gouverneur de la Flandre occidentale a envoyé des ordres pressants à toutes les brigades de gendarmerie de se tenir prêtes, pour donner du renfort à Menin, dans le cas où des troubles s'y produiraient, par suite des grèves d'Halluin. »

COOPÉRATIVE SAINT-PAUL

Société anonyme de consommation, à capital variable, fondée à Tourcoing, le 18 août 1895.

En vertu de l'article 3 des statuts de la « Coopérative St-Paul, » le Conseil d'Administration vient d'augmenter son capital social qui, de deux mille francs, est porté à cinq mille.

Cette augmentation est due au développement continu de la Coopérative; elle a pour but de donner plus d'extension à ses affaires. Le conseil, regardant avant tout les intérêts et l'avenir de la société, a décidé, à l'unanimité, que les 120 parts d'actions nouvelles seront émises au même prix que les anciennes, c'est-à-dire à 25 francs chacune; ces parts sont à la disposition de tous les adhérents soit anciens, soit nouveaux, mais il est bien entendu qu'aucun membre ne pourra posséder plus de quatre parts.

Toute personne, désireuse d'obtenir des parts d'actions, est priée de s'adresser au siège de la Coopérative, 19, rue des Bons Enfants.

LILLE

Les funérailles de M. Raux. — Les funérailles du regretté M. Raux, dont nous avons annoncé la mort prématurée, ont constitué une magnifique démonstration de toutes les sympathies dont jouissait cet homme de bien, non seulement dans notre ville, mais encore dans la région tout entière.

Dès dix heures et demie, une foule nombreuse se pressait place de la République devant le domicile du défunt. Nous remarquons : MM. le préfet du Nord, Ricard, conseiller de préfecture, et plusieurs employés de préfecture, de Swarte, trésorier payeur général, la plupart des notabilités de la Société des mines de Nœux, dont le défunt était représentant, et des administrations houillères du pays;

MM. Courtin, maire de Lens; André Bernard, de Courrières; Gavelle, ancien adjoint; Roche, Verstaen, Chesnelong, Villaret, avocats; Emile Scrive, Charles Rogez et Ovigneur, conseillers généraux; Henri Cointrelle, conseiller d'arrondissement; Ferré, rédacteur en chef de l'*Echo du Nord*; presque tous les candidats de la liste de l'*Union républicaine lilloise* sur laquelle M. Raux avait figuré aux dernières élections municipales; MM. Bigo-Danel, Duhem, Carpentier, Bernard-Wallaert, Catel-Béghin, Crombez-Leclercq, Edmond Faucheur, Léon Gobert, rédacteur à l'*Echo du Nord*; Laurenge, Henri Langlais, rédacteur en chef du *Nouvelliste* et de la *Dépêche*; P. Villette, Brassart, Desurmont, etc., etc.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Bigo Danel, Houdoy, avocat, administrateur de la Société immobilière; Paul Cuvelier, administrateur de la Société des ciments de Dannes, et Rouzé, entrepreneur, ainsi personnel du défunt. Un grand nombre de magnifiques couronnes couvraient le cercueil ou étaient portées à la main.

L'absoute a été donnée par M. Hellin, curé de Saint-Michel. L'inhumation a eu lieu au cimetière de l'Est; aucun discours n'a été prononcé sur la tombe.

La cérémonie était terminée à une heure et demie, et tous ceux qui y ont assisté étaient unanimes à regretter la disparition d'un homme auquel de longues années d'un bonheur mérité semblaient être réservées.

Prétendus cas de choléra. — Le bruit courait mardi en ville que deux cas de choléra venaient d'être signalés dans la rue de Tournai : Il n'en est fort heureusement rien et l'on se trouve en présence d'un ménage, M. Edouard Corbelin, âgé de 34 ans, tisserand et sa femme, Hortense Vandewaele, 29 ans, demeurant tous deux rue de Tournai, 91 bis, simplements atteints d'une simple diarrhée accompagnée de vomissements, conséquences de la période de chaleurs torrides que nous traversons.

Mardi, M. le docteur Hochstetter a donné les premiers soins aux deux malades et les a fait transporter par la voiture d'ambulance à l'hôpital Sainte-Eugénie, où ils ont été aussitôt mis en traitement dans le pavillon d'isolement.

Après leur départ, la chambre qu'ils occupaient rue de Tournai a été désinfectée par les soins du service sanitaire.

Mercredi matin, M. le docteur Surmont a visité les malades et ses déclarations ont confirmé ce que nous disons plus haut; une grande amélioration s'est produite dans l'état de ces deux personnes qui vont aussi bien que possible et qui sortiront sous peu du pavillon d'isolement.

Bourse linière de Lille. — Lins de Russie. — Le chiffre d'affaires a été très restreint cette semaine, la filature se montrant moins disposée à augmenter ses approvisionnements aux prix actuellement demandés.

Etoupes de peignage. — Les transactions ont un peu plus d'activité ; les stocks diminuent et les prix ont plus de fermeté.

Fils. — Les affaires sont toujours fort actives et les prix très fermes.

Fils de jute. — Continuation d'une très bonne demande à pleins prix.

Toiles. — Bon courant d'affaires, prix fermes.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 17 juin.* — UNE BONNE PRISE DE POIVRE — Le 19 avril, le vérificateur des douanes en gare de Tourcoing avait eu son attention attirée par une forte odeur de poivre qui se dégageait d'un wagon : pour se rendre maître non seulement de la marchandise, mais encore de celui qui devait la recevoir, il signala le fait à l'administration de douanes et un capitaine auquel se joignit un brigadier accompagna le wagon jusqu'en gare de Montecourt.

Se présentèrent pour prendre livraison deux personnes parmi lesquelles l'officier de douanes dévisagea un fraudeur connu, un certain Louis Patris, 48 ans; le capitaine se dirigea vers ce dernier qu'il mit en état d'arrestation; l'autre individu allait être aussi appréhendé quand il réussit à prendre la fuite.

Le flair n'avait point trompé les préposés : il y avait un chargement de 6.390 kilog. de poivre en grain, d'une valeur de dix-huit mille francs : le dessus des ballots destiné à dissimuler la marchandise de l'intérieur consistait en graines de betterave.

Patris ne fit pas de difficulté pour avouer qu'il avait préparé cette expédition de concert avec un certain Denis Capouillet, le fugitif, mais à l'instruction, il prétendit qu'il avait été trahi par un voyageur de commerce de sa connaissance qui s'était d'abord fait passer pour un inspecteur, un nommé M. R..., ayant pris le nom d'un employé supérieur de l'administration. M. R..., à l'en croire, aurait également trempé dans l'affaire.

Ce dernier appelé comme témoin ne nie point avoir connu Patris, mais il proteste contre l'accusation de celui ci.

Patris, interrogé, se dit domicilié à Tournai (Belgique), et avoir aussi des magasins à Esplechin ; il avoue les faits, mais persiste à soutenir qu'il a été a... par R...

M. le Président lui fait observer qu'on ne peut s'occuper de R.., qui n'est pas en cause.

Le Tribunal condamne Louis Patris et Denis Capouillet ce dernier par défaut, chacun à un an d'emprisonnement et *trente-huit mille trois cent quarante francs d'amende.*

DANS UNE AUTRE AFFAIRE DE FRAUDE étaient poursuivis deux habitants de Neuville, Edouard Callevart, 60 ans, tisserand et Elise Nolf, ménagère; celle-ci s'inscrit en *faux contre le procès-verbal dressé par les douaniers*; pour l'accomplissement des formalités en pareille circonstance, la cause est renvoyée pour une première fois à huitaine.

UN OUVRIER OUBLIEUX. — Depuis un certain nombre d'années, Henri Dhaveloze, 26 ans, dégraisseur, était occupé dans la maison Liénard Valnier, à Tourcoing; or, dernièrement, il trompa la confiance de ses patrons en dérobant une certaine quantité de rondelles de cuivre.

Arrêté, Dhaveloze comparait en correctionnelle, il reconnait les faits; il est condamné à deux mois de prison avec application de la loi Bérenger, en raison de ses bons antécédents.

Un procès à la « Croix ». — La *Libre Parole* annonce que la *Croix du Nord* est poursuivie en dix mille *francs de dommages-intérêts* pour avoir critiqué l'attitude de certaines personnes à la procession de la Fête-Dieu, à Douai.

Tribunal civil de Lille. — *Audience des criées du mercredi 17 juin.* — A CROIX, HAMEAU DU CRÉCHET. — 1° Deux maisons à usage de journaliers, sises rue du Boulevard 3 et 5, mise à prix 3.000 fr. — Adjugées à M° Jaspar pour 6.500 fr.

2° Une maison à usage de rentier à proximité du sentier Moulon, près du Boulevard de Cambrai. Mise à prix 3.600 fr. ; adjudicataire M° Jaspar pour 4.600 fr.

3° Un terrain propre à bâtir à front de la rue de l'Avenir d'une contenance de cent soixante-dix mètres carrés. Mise à prix 500 francs; adjugé à M° Bostel pour 1.500 francs.

Les deuxième et troisième lots sont ensuite réunis et adjugés à M° Bostel pour la somme de 7.200 francs.

SIX MAISONS ET VINGT UN ARES, 13 CENTIARES, sis à Tourcoing front à la place formée par la rencontre du boulevard Gambetta et la ruelle des Loups. — Mise à prix 43,874 fr. 50 cent. Le lot est adjugé à M° Houzé pour le montant de la mise à prix.

Conseil de guerre séant à Lille. — *Séance du 16 juin* — Président, M. le colonel Aron, directeur d'artillerie. — Ministère public, M. Letellier, commandant.

Achille Paris, soldat au 110e d'infanterie, six jours de prison pour ivresse manifeste. Défenseur, M° Gervais.

Albert Deschamps, soldat au 110e d'infanterie, six jours de prison pour ivresse manifeste. Défenseur, M° Gervais.

Louis Cottier, canonnier au 2e bataillon d'artillerie, un an de prison pour outrages envers un supérieur en dehors du service. Acquitté sur la question du service. Défenseur, Me Gervais.

Camille Carré, canonnier au 2e bataillon d'artillerie, un an de prison pour vol au préjudice d'un militaire. Défenseur, Me Gervais.

Concerts et Spectacles

Croix. — *Concert par l'harmonie municipale.* — L'harmonie municipale de Croix, dirigée par M. Henri Gadenne, se fera entendre jeudi 18 juin, de 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du soir, sur le kiosque, dans le jardin de M. Isaac Holden. Voici le programme des morceaux qui seront exécutés :

1. Allegro militaire, XXX ; 2. Ouverture, Leroux ; 3. Sérénade espagnole, Viney ; 4. Gourko, marche héroïque, J. Jaubert ; 5. Fantaisie sur le Prophète, Meyerbeer ; 6. Polka pour piston (soliste M. J.-B. Lepers), XXX.

Tourcoing. — M. Henri Coppin, conseiller municipal de Tourcoing, a bien voulu accepter la présidence d'honneur de l'*Orphéon Tourquennois*.

Pour l'en remercier, la société est allée chez lui lui donner une sérénade. M. Coppin a fait entrer les musiciens dans sa demeure et leur a offert le champagne.

Après le chant d'un vivat et de l'hymne national, l'*Orphéon Tourquennois* s'est retiré enchanté de la réception que son président d'honneur lui avait faite.

CONSEIL MUNICIPAL DE WATTRELOS

Séance du mardi 16 juin 1896 (Suite)

Nous avons donné hier la première partie de la réunion du Conseil municipal de Wattrelos de mardi, dans laquelle on a procédé à la nomination des commissions. Autant cette première partie — qui a duré trois heures et demie — a été monotone, autant la seconde a-t-elle, par son animation, dédommagé le public entassé dans la salle qui lui est reservée.

M. Louis Duquesnoy demande que les questions diverses — propositions, vœux, etc., non prevus à l'ordre du jour — soient presentées à la fin de la séance, et non au début, ainsi que cela se pratique actuellement.

M. Delreux J.-Bte demande que rien ne soit changé à la coutume en vigueur.

M. Wattrelos demande à M. Duquesnoy quelles sont les considérations sur lesquelles il appuie sa demande.

M. Delreux déclare que les propositions figurant à la fin de la séance peuvent — ainsi que cela s'est rencontré — n'être plus discutées par le Conseil dans son entier, en raison de l'heure tardive.

L'ENVOI D'UN JEUNE HOMME MALADE DE WATTRELOS A L'HÔPITAL SAINT-SAUVEUR A LILLE. — M. Delreux, faisant avancer au bord de la salle des délibérations un jeune ouvrier, Louis Delplanque, qui est atteint d'une maladie dans les genoux, propose au Conseil de voter une somme de 150 francs nécessaire à une cure de deux mois que pourrait faire ce jeune homme à l'hôpital Saint-Sauveur.

M. le Maire répond que le malade aurait pu déjà profiter de l'assistance médicale gratuite et M. Jacquemont donne à cet égard les explications nécessaires, disant que ce service fonctionne à Wattrelos.

Néanmoins, comme le traitement du jeune Delplanque nécessitera des appareils spéciaux que ne possède pas l'Hôpital de Wattrelos, le Conseil adopte la proposition de M. Delreux. Le jeune Delplanque pourra donc se rendre à Lille dès jeudi, et y commencer son traitement.

TRAVAUX DE RÉPARATION DE CARRIÈRES. — M. Lecomte déclare que les travaux de réparation des carrières du Breuil et de la Martinoire, pour lesquels des fonds ont été votés, ne sont pas exécutés.

M. Wattrelos, qui s'est chargé de la direction du travail, répond que, par suite d'un rendez-vous dans lequel il n'a pas rencontré M. Leuridan, indisposé, qui s'était d'ailleurs fait remplacer, le travail a été remis. Il est convenu que ces réparations de chemins seront effectuées incessamment.

L'ÉCLAIRAGE DU CHEMIN DES COUTEAUX. — M. Wattrelos réclame l'éclairage du chemin des Couteaux. La canalisation est faite à cet endroit : il suffirait d'installer quelques lanternes dans le chemin où la circulation est active.

LE MONUMENT A LA MÉMOIRE DES ENFANTS DE WATTRELOS MORTS POUR LA PATRIE. — M. Louis Beuscart, tout en félicitant l'ancienne municipalité d'avoir voté une somme de 500 francs pour l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de Wattrelos morts pour la patrie, propose de nommer une nouvelle commission pour étudier la question et la mener à bien, la souscription qu'on disait proposée n'ayant pas eu lieu. Il estime qu'un comité des sociétés patriotiques et d'anciens militaires de la ville pourrait s'occuper efficacement de cette œuvre.

MM. Delreux, Lecomte et Watrelos se déclarent partisans de l'ancienne commission. Ils disent que cette commission a été nommée régulièrement, que si elle n'a pas ou guère fonctionné, c'est qu'elle n'a pas été convoquée; ce n'est pas, à leur avis, une raison pour lui retirer la mission qui lui a été confiée.

M. Delreux reproche les accusations de « sans patrie » qui ont signalé la dernière période électorale et qui s'adressaient au Parti socialiste.

Après un colloque aigre-doux auquel plusieurs conseillers participent, M. le Maire déclare qu'il convoquera incessamment la commission du monument.

LE SERVICE DE L'ÉBOUAGE. — M. Henri Lefebvre demande que le service de l'ébouage fonctionne un jour de plus par semaine afin que le quartier de la Martinoire soit mieux desservi.

L'administration fera le nécessaire à ce sujet.

LE TRANSPORT DES CORPS DES SOLDATS MORTS SOUS LES DRAPEAUX. — M. Hien-Dubois propose le vote d'une somme de 500 francs destinée au transport des corps des soldats morts sous les drapeaux.

M. Delreux dit que l'Etat participe pour sa quote-part dans ces frais.

Le Conseil vote le crédit de 500 francs à inscrire au budget additionnel de 1896.

LA CRÉATION DE VIEUX MÉNAGES AUX HOSPICES. — M. Henri Briffaut expose qu'il a déposé au Conseil d'arrondissement différents vœux qui n'ont pas trouvé grâce devant la commission de l'Hospice de Wattrelos. Il demande au Conseil d'appuyer ces vœux auprès de la Commission, dans l'espoir qu'elle les étudiera de nouveau et les accueillera favorablement.

Il s'agit de la création de vieux ménages, œuvre ayant pour but d'éviter aux pauvres vieillards la cruauté de la séparation; il s'agit aussi de la distribution gratuite de bons de tabac; enfin, M. Briffaut souhaite que l'on supprime le prélèvement de 0,20 c par semaine que l'on fait payer aux vieillards pour le café, et la chaise à l'église.

M. J.-B. Quenuoy objecte que le Conseil municipal ne peut, sans sortir de ses attributions, s'immiscer dans le détail de l'organisation des services hospitaliers, qui sont pourvus d'administrations propres, qui sont munies de tous pouvoirs ; il insiste sur ce point que, tout en s'intéressant aux pauvres, il doit rester dans son rôle et ne pas excéder ses pouvoirs.

M. le Maire demande si le Conseil est d'avis de transmettre les vœux à la commission de l'hospice. Les vœux de M. Henri Briffaut seront transmis.

M. Lecomte déclare que la commission de l'hospice n'a pas pitié des vieillards et ne fait rien pour améliorer leur sort.

LA BOITE AUX LETTRES DE LA ROUTE DE MONT-A-LEUX. — M. Léon Watrelos expose que la boite aux lettres placée route du Mont-à-Leux est souvent ouverte par les gamins : il demande qu'elle soit placée sur la Place du Sapin-Vert. Le changement sera fait.

UN INCIDENT. — A ce moment un des bancs réservés au public s'effondre, entraînant dans sa chute un certain nombre de spectateurs qui y sont juchés. La culbute fait quelque bruit, mais chacun se relève prestement, et le défilé des vœux continue tandis que les conseillers s'épongent d'un air résigné.

LE CURAGE DES FOSSÉS. — M. J.-B. Dubus demande que le curage des fossés de la commune soit mis en adjudication désormais.

« On préparera un cahier des charges, si tel est l'avis du Conseil municipal, » répond M. le Maire. Le Conseil est de cet avis.

A PROPOS D'UNE FEMME ATTEINTE D'ALIÉNATION MENTALE. — M. Henri Lefebvre déclare qu'une femme Huart, de la Martinoire, est depuis plusieurs années à l'asile de Bailleul, où, étant bonne ouvrière, on la conserve, quoi qu'elle soit guérie et que son mari et ses enfants la réclament.

M. Jacquemont répond qu'il a été, comme médecin, à même de juger de l'état de cette malade qui, à l'asile où elle est en traitement, est très raisonnable, et dont les accès de folie recommencent aussitôt qu'elle revient à Wattrelos.

M. Lefebvre reconnait que M. Jacquemont est dans la vérité.

CURAGE DES FOSSÉS. — M. Labbe demande le curage des fossés du pavé du Rossignol au Sartel.

M. Debreux fait la même demande pour un fossé de la rue de l'Industrie, entre les estaminets Monet et Jean Germain.

L'EMPIERREMENT DU SENTIER DU BROQUELET. — M. Borny demande l'empierrement du sentier du Broquelet, au Petit Tournai.

LE TRANSPORT DES CORPS DE L'ANCIEN CIMETIÈRE AU NOUVEAU. — M. Henri Briffaut demande si le transport des corps de l'ancien cimetière au nouveau n'est pas un danger pour l'hygiène.

M. le Maire répond que toutes les précautions sont prises, conformément à la loi, pour éviter le danger.

LA GESTION FINANCIÈRE DE 1893. — M. le Maire sort à ce moment de la salle pour que M. Lallemand, receveur municipal, puisse rendre compte au Conseil de la gestion financière de 1893. Il est bien près de minuit, mais on s'arme de courage, et on fond tout doucement sur sa chaise, tandis que le gaz lui-même — fatigué, lui aussi ! — clignote tristement.

M. Delreux demande à M. Lallemand le détail des dépenses, article par article.

Un immense mémoire d'imprimeur se présente, et l'effroi se peint sur le visage des conseillers.

M. Lallemand entreprend avec une ardeur des plus louables la lecture des articles : « Six plumes en ronde n° 3, quatre porte-plumes, trois crayons Gilbert n° 2, une bouteille d'encre..... »

Il continue, mais un conseiller se lève, puis deux, puis trois. La lecture se poursuit, mais la salle est vide. La réunion est terminée de fait faute de conseillers. Il est minuit et demi.

CONSEIL MUNICIPAL DE WASQUEHAL

Séance du 15 juin 1896 (Suite)

BUDGET DU SERVICE VICINAL POUR 1896 ET 1897. — Il est donné lecture des budgets additionnel pour 1896 et primitif pour 1897. Le montant du premier s'élève à la somme de 5639 fr. 11 et du deuxième à 14970 francs. Le Conseil approuve.

LE BUDGET ADDITIONNEL DE 1896. — Le montant du budget additionnel pour l'exercice 1896, recettes et dépenses, s'élève à 21.179 fr. 15. Le Conseil approuve.

LE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 1897. — Le budget primitif pour l'exercice 1897, dont les recettes et dépenses ordinaires et extraordinaires s'élèvent à la somme de 45.131 fr. 80, est également approuvé.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COMMISSAIRE DE CROIX. — Lecture est faite d'une lettre de M. Seguin, commissaire de police à Croix, tendant à obtenir de l'administration une subvention annuelle, comme compensation pour les dérangements que lui cause son service dans la commune de Wasquehal. M. Seguin fait remarquer que M. Delourme, l'ancien maire, lui avait promis, l'an dernier, cette subvention. Après des observations de la part de plusieurs conseillers, il est décidé d'allouer une somme de cent francs à M. Seguin.

LA MISE EN ADJUDICATION POUR L'EMPLOI DE FOSSOYEUR CHARGÉ DE L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE. — M. César Duponchelle, entrepreneur de menuiserie à Wasquehal, a adressé une lettre au Conseil municipal, tendant à ce que l'emploi du fossoyeur qui est chargé également de l'entretien du cimetière, soit mis en adjudication; il fait remarquer que, dans beaucoup d'autres communes, cela se pratique ainsi.

Cette lettre, qui contient certaines phrases sur les devoirs d'une administration pour la bonne gérance des affaires d'une commune etc..., excite l'hilarité des conseillers. M. Duponchelle termine en disant que, si on voulait lui donner la charge d'entretenir le cimetière, il donnerait une somme de 20 francs tous les ans à la commune, tandis qu'actuellement il n'est rien payé.

M. le Maire. — Messieurs les conseillers, à vous de juger la suite qu'il y a à donner à cette lettre.

M. Delourme. — Le fossoyeur actuel fait très bien notre affaire; le cimetière est tenu très proprement. Nous n'avons donc pas à changer; si M. Duponchelle n'est pas en bons rapports avec son voisin, le fossoyeur, le Conseil n'a pas à partager ses rancunes.

M. le Maire. — En effet, si nous voulons commencer à entrer dans des querelles semblables, nous n'en finirons pas, et puis, ça n'est pas dans nos attributions; du reste, qui nous dit que, l'année prochaine, on ne viendra pas nous offrir 40 et 50 francs; alors on n'en finirait jamais.

Non, nous sommes satisfaits du fossoyeur; il n'y a donc pas à changer.

Tous les conseillers partagent la manière de voir du maire et la demande de M. Duponchelle est rejetée à l'unanimité.

DEMANDE DE L'HARMONIE « LA JEUNE FRANCE. » — L'harmonie « la Jeune France » demande par une lettre, dont le secrétaire donne lecture, que le Conseil veuille bien lui accorder la somme de 150 fr. pour cette année, comme l'année dernière. Cette demande est renvoyée à la session d'août, à laquelle se font les répartitions à titre de subvention aux sociétés musicales.

LETTRE DE MLLE SAVREUX. — Une lettre de Mlle Savreux, institutrice, est lue au conseil ; elle a trait à une indemnité que le conseil lui accordait les années précédentes. Cette demande est également renvoyée à la session d'août.

LETTRE DE MADAME LEPERS. — Madame Lepers, institutrice, qui vient de recevoir son changement, demande que l'indemnité de logement qui lui était accordée tous les ans par le Conseil lui soit payée jusqu'au mois de mai. — Approuvé.

LE MONUMENT POUR LES ENFANTS DE WASQUEHAL MORTS POUR LA PATRIE. — On sait qu'un monument à la mémoire des enfants de Wasquehal, morts au service de la Patrie, est à l'état de projet.

Une souscription publique, qui a produit la somme de 70 francs, a été faite à cet effet, sous l'initiative de la Société des Anciens militaires « Le Ralliement » ; cette dernière a adressé différentes lettres au Conseil municipal, tendant à obtenir, indépendamment du terrain dans le cimetière, qui a été accordé par l'ancienne administration, la somme nécessaire pour pouvoir ériger un monument dont les frais se monteraient, sans le terrain et les frais de maçonnerie, etc., à une somme d'environ 2000 francs.

La commission, qui s'était réunie le lundi 8 juin, a eu une nouvelle réunion, mardi 16 juin.

M. Honoré Lepers, rapporteur, donne communication de la dernière décision prise par la commission. En voici la teneur :

« L'an 1896, le mardi 16 juin, à six heures du soir, la commission des finances, reunie extraordinairement dans la salle de la mairie, a pris la délibération suivante:

» Concernant la demande des Anciens militaires, la commission maintient sa décision prise en assemblée le lundi 8 juin 1896, comme suite à la délibération de l'ancien conseil en date du 1er mars, c'est-à-dire, la commune donne le terrain nécessaire dans le cimetière pour la pose d'un monument, soit huit mètres carrés, prend à sa charge le tiers de la somme qui revient au bureau de bienfaisance, ainsi que les frais de maçonnerie, etc., etc., en dehors du monument proprement dit.

» La commission estimant que la souscription publique, faite sous l'initiative de la société des anciens militaires « le Ralliement », a produit une somme suffisante pour ériger un monument proportionnel à l'importance de la commune, ne croit pas devoir accepter le projet soumis, dont la dépense s'élèverait à 2000 fr. ce qui constituerait une charge supplémentaire de 1300 fr. pour la commune. »

Ce rapport est approuvé par le conseil. Il est huit heures quarante-cinq.

M. le maire prononce le huis-clos et à neuf heures et quart la séance est levée.

MAISON DU TAPIS
E. DUJARDIN ET Cie
ROUBAIX, 7, rue du Vieil-Abreuvoir, 7, ROUBAIX

La Maison, qui s'est fait une spécialité dans les articles Tapis et Linoléum, se met à la disposition de ses clients pour étudier, sur plans, des projets d'ameublement, et de décoration, et pour fournir les dessins et devis, à l'appui.

FABRICATION SPÉCIALE DE TAPIS MOQUETTE

Choix considérable : **Carpettes Aubusson, Perse, Caucase, Smyrne,** *etc., toutes tailles*

LINOLÉUM DANS TOUTES LES QUALITÉS

Le plus grand choix —(:)— Les meilleurs prix

CONSEIL MUNICIPAL DE MOUVAUX

Séance du mercredi 17 juin

La séance est ouverte à huit heures un quart sous la présidence de M. Vincent, maire. Sont présents ; MM. Carlier et Duhem, adjoints; Duhamel, Lecroart, Lefebvre, Surmont, Six, Millet, Renaud, Bouché, Montagne, Moreau, Picavet, Delahaye Arnold, Daurin, Demulder, Loridan et Demeyer.

Excusé : M. Clarisse, indisposé; absents : MM. Delmasure et Lebrun.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le maire communique au conseil une lettre qu'il a reçue en réponse à la proposition de M. Millet, à l'effet d'obtenir le parcours gratuit, pour le facteur des postes, sur le tramway électrique entre Mouvaux et Roubaix.

La compagnie a fait une offre beaucoup plus large à l'administration des postes; il y a donc à attendre la solution qui sera donnée à cette question.

LA FÊTE DU 14 JUILLET. — Le maire invite les membres de la 2e commission à se réunir dimanche à trois heures de l'après-midi, à l'effet de s'occuper de l'organisation de la fête du 14 juillet. La même commission examinera aussi la question de dénomination des rues.

LE QUARTIER DE LA CROIX-BOUILLETTE. — Cette 2e commission est convoquée pour lundi, à cinq heures du soir, pour se rendre au quartier de la Croix-Bouillette, afin d'étudier les besoins de ce quartier conjointement avec M. Supra, agent-voyer cantonal.

LES SECOURS AUX RÉSERVISTES. — Avant de commencer la discussion du budget, M. le Maire donne de longues explications sur les recettes de diverse nature et les dépenses d'un budget communal. A ce propos, il s'élève vivement contre la campagne menée contre lui au sujet des secours alloués aux familles des réservistes.

On peut être bien certain, affirme-t-il, que tous ceux qui sont dans le besoin seront assistés dans la plus large mesure possible, et qu'il n'y aura d'exclus que ceux qui sont manifestement dans l'aisance.

Quant à la campagne menée à cette occasion, ajoute M. le Maire, elle est indigne.

Un conseiller. — Il n'y a qu'à laisser dire *P'tit Cho*; quand il sera fatigué, il se taira.

LE BUDGET COMMUNAL. — M. le Maire donne l'énumération des recettes, qui s'élèvent à 46.207 fr.

Au chapitre des dépenses, M. Carlier fait observer combien la situation du percepteur des trois communes de Marcq, Mouvaux et Bondues est enviable.

Un conseiller demande qu'on émette un vœu à adresser au préfet pour appeler son attention, sur ce point.

Suivant une décision antérieurement prise, désormais on ne *sonnera plus la retraite* : la dépense affectée à ce service, et qui était de 50 francs, sera supprimée à partir du 1er juillet.

En ce qui concerne l'entretien des édifices communaux, dont la dépense est prévue pour 1800 fr., M. le Maire, pour n'être pas soupçonné de favoritisme, propose, d'accord avec la *commission des finances, de confier ce travail* à tour de rôle aux différents entrepreneurs de la commune. Pour la première année, on procédera par tirage au sort.

M. Delahaye n'est pas de cet avis: il préférerait l'adjudication publique. Les entrepreneurs de Mouvaux vont bien soumissionner au dehors: pourquoi n'y aurait-il pas réciprocité ?

Cette opinion ne prévaut pas, et le Conseil municipal décide qu'un architecte sera appelé à faire l'évaluation des travaux à exécuter cette année, surtout pour ce qui a rapport au badigeonnage et à la peinture.

L'ÉCLAIRAGE. — M. le Maire propose d'établir le gaz dans la salle des séances et dans un bureau de la mairie. La dépense pour l'éclairage est prévue pour 3.600 fr.

Un conseiller demande que les lanternes publiques soient allumées le matin. On reconnait que cela serait très utile; mais le supplément de dépenses que cette réforme occasionnerait force d'y renoncer quant à présent.

L'ENLÈVEMENT DES BOUES. — Ce service coûte 500 francs à la commune. M. le Maire constate qu'il laisse beaucoup à désirer. Il sera fait en sorte, à l'avenir, que le balayage ait lieu plus tôt et que les ordures soient déposées dans une boîte *ad hoc*.

SERVICE D'INCENDIE. — La pompe à incendie est en très bon état, mais les accessoires, tels que seaux, tuyaux, etc., sont fort usés. Un conseiller, M. Lefebvre, qui a fait partie du corps des pompiers de Paris, s'est offert de veiller à ce que tout soit remis en ordre. Il est voté à cet effet un crédit de 500 francs.

LA MUSIQUE MUNICIPALE. — Le Conseil vote la subvention de 800 francs. MM. Carlier et Delahaye demandent que chaque fois que la Musique municipale sera appelée à participer à une solennité religieuse, elle soit autorisée à faire une quête au profit de l'œuvre de l'hospice.

Il sera adressé une lettre dans ce sens à M. le Curé.

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS. — M. Carlier, à propos de la société de Secours Mutuels, laisse entendre qu'il y aurait peut-être lieu d'augmenter la subvention, et il allègue pour raison que le Conseil actuel n'étant pas vu d'un bon œil par *tous les gros bonnets* de Mouvaux, il faut s'attendre à une diminution dans les dons.

LA FÊTE DU 14 JUILLET. — Il est inscrit pour 1897 un crédit de 1100 francs au lieu de 900.

M. Delahaye, parlant des pompiers, s'étonne qu'ils assistent en nombre aux processions, et il ajoute qu'il faudrait se tenir sur ses gardes.

M. le Maire répond que les pompiers dépendent du Ministre de la guerre.

M. Delahaye réplique qu'on les voit toujours disposés à suivre le curé, mais qu'ils ont su s'abstenir lors de l'installation de la nouvelle municipalité.

M. Delahaye est d'une extrême violence, et il est encore fait allusion à *P'tit Cho*.

LES EMPRUNTS. — Les différents emprunts contractés par la commune s'élèvent en totalité à 131,000 francs.

En résumé, les dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, s'élèvent à 48.263 fr., d'où il résulte un déficit de 2056 fr.

CAISSE D'ÉPARGNE. — Le huis-clos est déclaré pour la désignation d'un administrateur : M. Millet est nommé à l'unanimité.

La séance est levée à dix heures.

Maman ! Maman ! encore une bonne tartine au beurre d'Ootscamp ! Rue du Bois, 13, et dans les dépôts succursales.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du mercredi 17 juin.* — Marie Dupont, rue Linnée, maison Loridant. — Elise Delmotte, rue de Lannoy, cour Dufermont, 9. — Léon Petit, rue de Bouvines, 69. — Benoni Vanhuyse, rue Bayart, 28. — Paul Voreux, rue du Chemin de Fer, 46. — Jean Morelle, Grande-Rue, 5. — Louisa Monjean, rue La Bruyère, 75. — Marie Neetens, rue de la Balance, cour Degraeve, 5. — Fernand Maes, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 49. — *Mariage.* — Emile Dambrin, 28 ans, marchand de lait, rue de Maubeuge, 30 et Stéphanie Desloover, 30 ans, ménagère, rue de Gand. — *Déclarations de décès.* — Elise Velghe, 32 ans, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 2. — Louis Thyrant, Hôtel-Dieu. — Charles Masurel, 24 ans, rue de Rome, 64, cour Rogier, 8. — Madeleine Delcroix, 11 mois, rue Decrême, cour Bonte, 9. — Roussel, présentée sans vie, rue de Wasquehal, 7.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mercredi 17 juin.* — Henri Cornille, rue de Gand. — Désiré Houpline, rue Fin de la guerre. — Léonard Blondeel, rue Vandevenne. — Joseph Chantry, rue Houchard. — Georges Flament, rue Pierre bleue. — Marthe Desrousseaux, rue Famelart. — Marie Lamarcq, rue Fin de la guerre. — *Mariages.* — Elie Leclercq, 26 ans, comptable, et Marie Lhomme, 24 ans, sans profession. — *Déclarations de décès.* — Gustave Desmettre, 36 ans, marchand de poissons, rue du Haze, 7. — Joséphine Catteau, 70 ans, Hospice civil. — Adele Vercambre, 75 ans, sans profession, à la Croix rouge. — Léon David, 68 ans, bobineur, rue de Gand, 192. — Adolphe Spleers, 24 ans, chaudronnier, rue du Chêne-Houpline, 126. — Auguste Dhaze, 34 ans, rattacheur, Hospice civil. — Hortense Cousart, 3 ans, rue de Gand.

NORD

Tremblié. — Il est complètement inexact que l'exécution de Tremblié doive avoir lieu demain. La commission des grâces n'a pas encore statué sur son compte. Nous croyons savoir que de nouveaux documents parvenus cette semaine tendraient à démontrer que Tremblié a eu des complices. Dans ces conditions des dépêches ont été échangées entre les ministres des Affaires étrangères et l'Amérique. Il est dès aujourd'hui presque certain que Tremblié bénéficiera d'une commutation de peine.

AUX FABRIQUES PARISIENNES
16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX

MAISON SPÉCIALE DE TROUSSEAUX ET LAYETTES

Immense assortiment de **Linge brodé** et cousu à la main. Grand choix d'articles haute nouveautés pour enfants, en **Robes blanches et couleurs. Douillettes. Pelisses** cachemire et piqué, **Robes de baptême, Chapeaux, Bonnets, Tabliers,** etc. **Rideaux** en tous genres.

CHEMISES pour hommes et jeunes gens, toutes faites et sur mesure

Dépôt de Toiles des Vosges et **Linge de table,** garantis à l'usage

PRIX-FIXE MARQUÉS EN CHIFFRES CONNUS

— NOMBREUSES OCCASIONS —

ROUBAIX, 16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX

Une laïcisation à Cassel. — Cassel avait conservé son école primaire des filles tenue par les Sœurs de l'Enfant-Jésus qui se consacrent aux enfants pauvres de la commune depuis plus de 50 ans.

Mme la Supérieure vient de recevoir la lettre suivante du directeur départemental de l'enseignement primaire du Nord :

« Lille, 11 juin 1895.

» Madame l'Institutrice,

» J'ai l'honneur de vous informer qu'après autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique, M. le Préfet du Nord a décidé que l'école des filles de Cassel sera laïcisée à partir du 24 juin courant.

» Je vous prie de vouloir bien en donner avis à vos adjointes et prendre vos dispositions pour que les locaux scolaires soient libres à l'arrivée des nouvelles institutrices.

» Recevez, Madame l'Institutrice, l'assurance de ma considération distinguée. »

Un assassinat à Villers-en-Cauchies. — Mardi, vers trois heures de l'après-midi, Mme veuve Manèque, 87 ans, a été assassinée dans les circonstances suivantes :

Elle demeurait chez son gendre, M. Lebrun-Manèque. Un individu, vu par Mme Lemaire, une voisine, étant entré dans la maison, demanda à la veuve Manèque de l'argent; celle-ci, jugeant trop élevée la somme qui lui était demandée, refusa; on se disputa de part et d'autre, on cria même assez haut pour que Mme Lemaire entendit, de l'autre côté de la rue, le bruit de la chicane; l'assassin, au paroxysme de la colère, leva sur la vieille femme une enclume de faucheur qu'il tenait à la main et lui brisa le crâne.

La malheureuse tomba foudroyée ; les spasmes de l'agonie agitaient son corps ; l'assassin la frappa d'un second coup de son arme et lui ouvrit le menton jusqu'à la naissance de la lèvre inférieure ; il la frappa encore à la tempe et lui coupa un bout de l'oreille ; enfin il lui enfonça dans le côté la pointe de son enclume.

Son crime accompli, il traîna le cadavre jusqu'à l'escalier de cave et le poussa à bas, puis il s'empara d'une certaine somme d'argent dont il connaissait la cachette, sortit en fermant toutes les portes et partit sans se presser.

L'individu vu par Mme Lemaire a été arrêté. Il nie être le coupable.

L'orage à Godewaersvelde. — Un violent orage s'est abattu lundi sur cette commune. La foudre a malheureusement causé quelques dégâts : elle est tombée sur l'église des Pères du Mont des Cats où elle a enlevé deux mètres carrés d'ardoises à côté de la tour. A côté du Monastère, dans la pâture de M. Henri Jourdin, cultivateur à Godewaersvelde, la foudre a tué un veau.

La pluie est tombée avec une abondance extraordinaire ; l'eau descendait à flots de la montagne et formait un véritable torrent.

Avesnes. — *Une protestation contre la loi d'abonnement.* — Les Sœurs de Sainte-Thérèse, d'Avesnes, ont reçu du fisc une contrainte légale les menaçant de la saisie si, dans les quarante-huit heures, elles n'avaient acquitté les droits exigés par la nouvelle loi d'abonnement.

La protestation suivante a été affichée et distribuée en ville :

LES SŒURS DE SAINTE-THÉRÈSE D'AVESNES

» Ne jouissent d'aucun privilège et n'en demandent aucun.

» Elle ne reçoivent de subvention ni de l'Etat, ni du Département, ni de la Commune.

COMME TOUS LES AUTRES CITOYENS FRANÇAIS

» Elles payent l'impôt foncier.

» Elles payent la cote personnelle et la cote mobilière,

» Elles payent les contributions des portes et fenêtres,

» Elles payent sous le nom de taxe de *Main-Morte* les droits de succession,

» Elles payent les patentes et tous autres droits exigés par l'Etat et la commune,

EN PLUS DE TOUS LES AUTRES CITOYENS

» Elles payent *un impôt exorbitant sur le revenu*, quoiqu'elles n'en aient guère et que le peu qu'elles gagnent soit employé à donner *gratuitement* l'instruction à des centaines d'enfants pauvres, ce qui procure à l'Etat et à la Commune un bénéfice net de plusieurs milliers de francs chaque année.

ET MAINTENANT,

» *Au nom d'une loi qui a été votée en 1895, le Vendredi Saint à trois heures après-midi*, on menace de confisquer d'abord leurs meubles, puis leurs immeubles et de les mettre par là dans l'impossibilité de continuer au milieu de nous le bien qu'elles font depuis soixante-dix-neuf ans.

» Malheur à ceux qui ont commandé et à ceux qui s'apprêtent à *exécuter cette besogne sacrilège !*

» Que ceux qui seraient tentés d'y prêter la main songent à leurs enfants !

» Les biens accaparés en 1793 n'ont profité à personne.

» Il en sera de même en 1896.

» *Un groupe d'Avesnois.* »

Ajoutons que les quarante-huit heures données par le fisc sont écoulées et que les Sœurs n'ont rien vu venir.

Tentative de suicide d'un soldat à Douai. — Un artilleur, trompette au 27e, le sieur Dagobert, puni de cellule pour abandon de poste, a tenté de se suicider en se pendant à l'aide de sa cravate. Des soins énergiques l'ont rappelé à la vie.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille PLANCKAERT-DEBUCK, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Edouard-Adolphe PLANCKAERT, soldat au 144e de ligne, décédé à l'Hôpital Militaire de Bordeaux, le 17 juin 1896, dans sa 21e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Service Solennel, qui aura lieu le samedi 20 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à l'église.

Les amis et connaissances de la famille RELOF-DESTAILLEUR, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Célina RELOF, veuve de Monsieur Augustin DESTAILLEUR, décédée à Roubaix, le 17 juin 1896, dans sa 63e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le vendredi 19 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Naples.

BELGIQUE

A la Chambre. — *Séance du 17 juin.* — L'ensemble du projet, portant à 30 francs la rémunération des miliciens, est adopté par 99 voix contre 2 abstentions.

SPORTS

Les regates du 28 juin, au Blanc-Seau. — Les séances d'entraînement se poursuivent très régulièrement au « Cercle nautique de l'Aviron » et l'on peut espérer que les équipes seront admirablement prêtes pour les régates du 28 juin. La vaillante société roubaisienne figurera dignement dans toutes les courses où elle sera engagée.

Nos jeunes gens sont du reste fort encouragés dans leur besogne, un peu dure par ce temps si chaud, par leurs prédécesseurs du cercle qui se trouvent tous les soirs sur la berge du canal pour les aider de leurs conseils.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — La mise en paniers pour le grand concours général et international sur Niort, offert aux amateurs domiciliés dans un rayon de 20 kilomètres, avec 300 francs de prix d'honneur, aura lieu jeudi 18 juin de 5 à 10 heures du soir, au siège du Cercle Union, café Pandore, rue Pauvrée. Mise par pigeon 4 fr. dont 2 fr. pour frais et convoyage.

— L'inscription des pigeons pour le concours de Chartres, avec 200 fr. de prix d'honneur, organisé par l'Avenir du Tilleul, aura lieu vendredi 19 juin de 4 à 7 heures du soir, au siège de la société, établie chez M. Richomme, cabaretier « A Mannekimpisse », rue de Lannoy.

— La société colombophile les Amis Réunis, établie chez Delcroix-Ledru, rue de Blanchemaille, 72, rappelle aux amateurs son concours sur Clermont, avec 100 fr. de prix d'honneur, pour le 21 juin 1896. On rappelle également que des constateurs seront à la disposition des amateurs en feront la demande à l'inscription.

— C'est vendredi 19 juin 1896, de 3 à 7 heures du soir, l'inscription et la mise en panier pour le magnifique concours de Tours, 409 kilom. 5, « dernière étape préparatoire pour le concours de Bordeaux du samedi 4 juillet » offert aux amateurs *situés dans un rayon de 6 kilomètres du clocher de St-Martin*, donné par l'« Union fédérale Roubaisienne » au siège de la société « Le Pigeon Voyageur » établie chez M. François Bernoncourt à l'angle des rues du Fontenoy et de la Lys. Prix d'honneur 200 fr. en espèces répartis en 20 prix de 10 francs aux 20 premiers pigeons constatés, (pigeon d'essai 0,50 cent). *Mise obligatoire 1 fr. ayant la faculté de jouer les poules.* Mise facultative 1 fr.; 1 prix uniforme par 10 inscriptions, Mise supplémentaire et facultative 3 fr. 1 prix uniforme par 10 inscriptions dont 50 francs au premier prix et 15 francs au dernier. Poule unique à 0,10 c. Poules facultatives à 0,25 et 0,50 c, répartis comme suit: 5/10 des poules au 1er pigeon; 3/10 au 2e pigeon; 2/10 au 3e pigeon.

Poules facultatives à 1, 2 et 3 fr., un prix uniforme par 10 inscriptions; à 5, 10 et 20 fr., id. par 8 inscriptions; à 50 fr., id. par 5 inscriptions. Reliquat dans chaque catégorie au dernier. Le concours sera réglé en vitesse propre aux distances (Vandenberghe), les seules reconnues justes dans la région. Les constateurs devront être déposés le samedi 20 courant au siège de la société organisatrice avant 8 heures du soir, Des paniers seront spécialement réservés aux femelles. Convoyeur, M. Joseph Dedoncker.

— Dimanche 28 juin, concours sur Chantilly, à la société l'Eclair Ailé, établie chez M. Denis Desfontaines, 127, rue de Tourcoing.

TOURCOING. — Voici les résultats du concours de coqs qui a eu lieu lundi, 15 juin, à la Brasserie St-Eloi, 41, rue de la Gare. — Sociétés gagnantes : 1re, les Deux Tourcoing; 2e, la Société du Lapin Gris; 3e, Théophile (boulanger); 4e, Xavier Dubrulle; 5e, Gustave Deschierder; 6e, Jules Berthe. On a surtout remarqué le coq de M. Xavier Dubrulle qui a gagné pour la neuvième fois et le coq de M. Jules Berthe qui a gagné deux fois de suite.

COMBATS DE COQS

WATTRELOS. — Deux paires importantes, dont l'une citée pour 150 francs, ont été jouées lundi chez M. Parent, sur la place, vis-à-vis de beaucoup d'amateurs ; le fameux Blanche-Queue, de M. Gustave Parent, qui battait pour la dix-septième fois, contre d'Englo de Roubaix, a enfin trouvé son maître. Parent a gagné la seconde paire. Inutile de dire que l'animation a été grande et les paris sérieux des deux côtés.

CONCOURS DE PINSONS

ROUBAIX. — La société du « Pinson Joyeux » établie chez M. Charles Cornille, cabaretier, rue Jacquart, 85, au « Chien Mouton », a l'honneur d'informer qu'il donnera chez lui un grand concours de pinsons le dimanche 28 juin.

JEU DE BALLE

ROUBAIX. — On informe les amateurs du jeu de balle à la pelote que c'est dimanche 21 courant, que se jouera, sur la place du Fontenoy, à 2 heures, la revanche de la partie de balle avec enjeu de 100 francs entre la Paume roubaisienne et la Paume tourquennoise. La société tourquennoise espère se réhabiliter de sa dernière défaite à Tourcoing, il y a quinze jours, et la société roubaisienne espère ne pas se laisser battre sur son terrain; on peut donc s'attendre à assister à une lutte émouvante entre les deux sociétés.

JEU DE BOULE A LA PLATINE

ROUBAIX. — Le sieur Charles Wattine, cabaretier, rue du Moulin, 49, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il fera bouler chez lui le dimanche 12 juillet de très beaux jambons.

CROIX. — Le sieur Louis Lefebvre, cabaretier au « Nouveau Monde » (Créchet), a l'honneur d'informer les amateurs qu'il fera bouler à la platine le dimanche 28 juin de très beaux jambons.

TOURCOING. — Le sieur Jules Heulst, cabaretier, « A la Lumière, » 35, rue de l'Union (en face de l'Usine à gaz), a l'honneur d'informer les amateurs qu'il donnera un grand jeu de boule à la platine le dimanche 12 juillet, 110 fr. de prix en espèces.

BIBLIOGRAPHIE

Argus de la Presse (fondé en 1879). — Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*. « qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, leur fournit les extraits sur n'importe quel sujet. »

HECTOR MALOT (ZITE, p. 70 et 323).

L'*Argus de la Presse* fournit aux artistes, littérateurs, savants, hommes politiques, tout ce qui parait sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier.

L'*Argus de la Presse* est le collaborateur indiqué de tous ceux qui préparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de statistique, etc., etc.

S'adresser aux bureaux de l'*Argus*, 155, rue Montmartre, Paris. — Téléphone. — L'*Argus* lit 5,000 journaux par jour. 38872

La plupart des ferrugineux, sont des combinaisons complexes et mal définies ; tout autre est le *Phosphate de fer de Leras*, docteur es-sciences, qui contient le fer soluble et assimilable ; aussi est-il souverain contre l'anémie, les pales couleurs, les crampes d'estomac, les irrégularités mensuelles. 42005d

Les ULCÈRES VARIQUEUX
sont guéris très vite par la méthode qu'emploie
M. VANDENDRIESSCHE, médecin spécialiste
Rue Jacquemars-Giélée, 63, LILLE
NOTA. — Toutes les pommades étant nuisibles, le traitement est d'une simplicité surprenante, mais il faut venir à la **consultation** de 9 h. à midi ou de 2 à 5 heures.
POMMADE ANTIDARTREUSE
La meilleure, la plus efficace et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, Démangeaisons, les Pellicules, la Chute des Cheveux.
2 fr. 25 le pot; 2,50 par mandat-poste
Pilules antidartreuses 3 fr. la boîte

Un journal illustré pour la famille,
LE GLOBE ILLUSTRÉ
3 mois d'essai : 3 fr. - 10 Fr. PAR AN
Parait en 16 pages tous les Dimanches
Peut être lu par tout le monde
Publie les actualités du monde entier
Donne chaque année 2 n°s en couleur
Mots et jeux d'esprit
Problèmes de jeux de dames, etc., etc.
On s'abonne, **sans frais**, au bureau du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve, Roubaix.
Demander comme spécimen le numéro du 14 juin, qui vient de paraitre, contre 15 cent.

GOFFIN et GABEREL
48, rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE
de Bâtiments
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
Pierres, Marbres, Plafonnage
Nouveaux **PLANCHERS** syst. Hennebique
ÉCONOMIQUES et INCOMBUSTIBLES
en acier et béton de ciment
SÉCURITÉ ABSOLUE CONTRE L'INCENDIE

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Roubaix-Tourcoing, 18 juin.

On constate encore quelques centimes de baisse sur les cours de plusieurs mois. — Allure du marché sans changement.

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 15 juin.

Le cours de l'or est à 198 0.0 piastres papier monnaie

Beaugency (Loiret), 15 juin.

Les laines valent toujours de 60 à 70 c. le 1/2 kil.

Sezanne (Marne), 15 juin.

La laine lavée à dos vaut de 1,20 à 1,30 le 1/2 kil.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Havre, 17 juin.

(*De notre correspondant particulier*)

Laines. — La cote a été laissée sans changement ce matin sauf une baisse de 50 cent. sur août et septembre.

Cet après-midi la cote a été baissée de 50 cent. Marché calme.

A terme on a noté 800 balles dont détail suit : 75 b. Buenos-Ayres sur juillet à 128 ; 125 b. sur décembre de 130.50 à 130 ; 200 b. sur juillet de 128 à 127.50 ; 100 b. sur septembre à 129 ; 50 b. sur décembre à 130 ; 250 b. sur mars de 133 à 132 50.

MARCHÉS DE CONSOMMATION

ALLEMAGNE

Berlin, 15 juin.

Les arrivages de laines pour la foire s'élevaient jusqu'à midi à ca 4000 qtx et dépasseront à peine en tout 5 à 6000 qtx. La vente publique tenue cet après-midi se composait de 4000 qtx laines allemandes lavées à dos et de 1500 qtx dito non lavées. Presque la totalité a été vendue. Les prix suivant conditionnement se sont établis en hausse jusque 15 Rm sur les cours de l'an dernier. Fines laines à drap 146 à 173 à 182, moyennes fines 126 à 145, laines à étoffes moyennes 111 à 126, inférieures 106, laines non lavées 43 à 56, laines d'agneaux 35 à 54, dito supér. 60. La vente publique de laines du Cap de B.-Esp. a donné un résultat presque négatif. Env. 200 qtx super. greasy ont été vendus de 54 à 55 Rm.

LES FOIRES AUX LAINES DE FRANCE

Orléans, 16 juin.

A la foire de Blet de ce jour où s'établit le cours des laines de Berry, on a payé 1 fr. 20 à 1 fr. 25 le